

CHAPEAUX, CHAPEAUX
LES PLUS BEAUX
Chapeaux printemps
1000 douzaines en tout
Viennent d'être reçues chez
L. A. BERGEVIN,
Rue Notre-Dame.

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT"

Adresse: LA JUSTICE, QUÉBEC.

SAMEDI, 17 AVRIL 1886.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

Ouverture de Printemps, SAISON 1886. L. A. BERGEVIN, TAILLEUR-FASHIONABLE 35 à 45, Rue Notre-Dame, BASSE-VILLE.

J'ai l'honneur d'annoncer à mes pratiques et au public acheteur en général, que mon assortiment de printemps est maintenant au complet dans toutes les lignes, et comprend tout ce que les célèbres manufacturiers européens peuvent fournir de plus élégants en fait de

FEUILLETON DE LA JUSTICE.

LE LOUP BLANC

(Suite.)

Monsieur de Vaunoy, répondit le capitaine avec une froide politesse, veuillez m'excuser, s'il vous plaît. Veuillez surtout faire en sorte que cet homme ne m'approche jamais. J'ai mes raisons pour parler ainsi, monsieur de Vaunoy.

—Sortez, Lapierre! dit le maître de la Tremlays. Mon jeune ami, ajouta-t-il, choisissez, je vous en supplie, entre tous mes valets. Vous plaît-il être servi par mon majordome ou par personne.

C'était littéralement tomber de Charybde en Scylla, car Lapierre, en sortant, avait remis au majordome le flacon qu'il tenait à la main.

Didier salua légèrement en signe d'acquiescement, et tendit son verre à maître Alain, qui l'emplit jusques aux bords.

—A la santé du roi! dit le maître de la Tremlays en se levant.

Tous les convives l'imitèrent, excepté mademoiselle Olive, que le privilège de son sexe dispensait de ce mouvement.

—A la santé du roi! répéta Didier, qui but son verre d'un trait.

Un imperceptible sourire plissa la lèvre d'Hervé de Vaunoy.

Il fit un signe à maître Alain.

Celui-ci s'approcha d'une fenêtre ouverte et lança dehors le flacon qui avait servi à remplir le verre de Didier.

Nul ne remarqua cet incident, et le souper continua comme si rien n'eût été.

Au bout de quelques minutes, Didier cessa tout à coup de répondre aux gracieuses prévenances dont l'accablait mademoiselle Olive. Sa tête pesait sur ses épaules; ses paupières luttaient en vain pour ne point se fermer.

On eût dit qu'il était en proie à un irrésistible besoin de sommeil.

Olive, scandalisée, entra en un digne silence, ce qui permit au capitaine de s'endormir tout à fait.

—Saint-Dieu, dit Vaunoy, notre jeune ami n'est pas aimable ce soir! Il jette notre vin et s'endort à notre barbe. Lui auriez-vous conté une histoire, mademoiselle ma sœur?

Olive se pinça les lèvres et soudroya son frère du regard.

—Cela n'expliquerait pas pourquoi il a répandu son vin de Guyenne, dit Béchameil avec son habituelle naïveté.

—Nous lui passerons tout cela en faveur de son titre d'officier du roi, reprit joyeusement le maître de la Tremlays, et nous pousserons l'attention jusqu'à le faire emporter dans son fauteuil, afin de ne point troubler son sommeil.

Deux valets en effet soulevèrent le siège de Didier et l'emportèrent toujours dormant, à sa chambre. Cela réjouit fort M. de Béchameil et l'officier renais, qui jura sur son honneur qu M. de Vaunoy savait exercer l'hospitalité dans les formes.

Didier ne s'éveilla point pendant le trajet. Les deux valets le déposèrent endormi sur son lit et se retirèrent.

Une heure après environ, un bruit terrible se fit autour du château. Les portes furent attaquées toutes à la fois, et brisées d'autant plus facilement qu'il ne se présentait personne pour les défendre.

Par une fatalité singulière, sergents et soldats de la maréchalesse se trouvaient casernés dans une grange qu'on avait fermée en dehors.

Une seule personne fit résistance, ce fut la vieille Goton qui après avoir inutilement essayé de relouer le courage de maître Simonnet et des autres valets de Vaunoy, saisit bravement un mousquet, et fit le coup de feu par la fenêtre de la cuisine.

Au moment où l'on entendit les premiers bruits de cette attaque inopinée et furieuse, Vaunoy était dans son appartement avec maître Alain, Lapierre et deux autres valets armés.

—Voici l'instant, dit-il avec un certain trouble dans la voix; il dort et vous êtes quatre. Saint-Dieu! no

me le manquez pas cette fois!

—Je m'en chargerai tout seul, reprit Lapierre; et, en vérité, ce jeune fou prend à tâche de me donner envie de le tuer. Voilà deux fois qu'il me foule aux pieds depuis hier.

—Trêve de paroles! interrompit Vaunoy; à vous le capitaine, à moi les Loups!

Les quatre estafiers s'engagèrent dans le long corridor qui conduisait à la chambre de Didier. Lapierre marchait le premier, épée nue dans la main droite, poignard dans la gauche.

Maître Alain venait le dernier, ce qui lui donna occasion de dire, sans être aperçu, un mot à sa bouteille carrée.

—Attention! dit Lapierre en arrivant à la porte qui n'était point fermée. Je vais l'expédier tout seul. Cependant s'il s'éveillait par le plus grand des hasards, vous viendriez à la rescousse.

Il entra. Une obscurité profonde régnait dans la chambre de Didier. Lapierre avança doucement; et, lorsqu'il se crut à portée du lit, il leva son épée.

Une autre épée arrêta la sienne dans l'ombre. Lapierre recula étonné.

—Lève la lanterne, Jacques, dit-il à l'un des valets.

Celui-ci obéit, et nos quatre assas sans aperçurent debout, devant le lit de Didier endormi, un homme de grande taille, qui droit et ferme sur la hanche, présentait la pointe de son épée nue.

Le vieux majordome poussa un cri de surprise.

—Saint-Jésus, dit-il, gare à nous! Je le reconnais, cette fois; nous ne sommes pas trop de quatre: c'est Jude Leker, l'ancien écuyer de Nicolas Trem!

XXX

QUATRE CONTRE UN

Jude avait été introduit, comme nous l'avons dit, par la vieille femme de charge, et avait attendu son maître sur le lit de camp qui se trouvait dans un coin de la chambre.

Il s'était fort étonné lorsqu'il avait vu Didier, endormi, apporté par deux valets, et son inquiétude avait redoublé; mais il était resté coi, afin de n'être point aperçu.

A plusieurs reprises, quand les valets furent partis, il appela son maître à voix basse. Celui-ci plongé dans un sommeil de plomb, n'eut garde de lui répondre. Le brouillage que lui avait versé maître Alain au souper était une préparation opiacée mêlée à forte dose au vin de Guyenne, si bien apprécié par M. de Béchameil.

Ce silence obstiné mit un lugubre appréhension dans l'esprit de Jude.

—C'est étrange! pensa-t-il. Serait-ce un cadavre que ces hommes viennent d'apporter.

Il se leva doucement et posa sa main sur le cœur du jeune homme qui battait fort tranquillement.

—Il dort! se dit Jude avec un soupir de soulagement. Que Dieu lui donne un long et tranquille sommeil!

Ce souhait devait être rempli outre mesure.

Au moment où Jude regagnait sa couche, le fracas de l'attaque éclata de toutes parts.

Le vieil écuyer prit son épée, et se tint prêt à tout événement.

Au bout de quelques minutes, il entendit un bruit de pas dans le corridor et saisit quelques mots de la conversation des quatre assassins.

—Il faut pourtant l'éveiller, se dit-il.

Et il secoua rudement Didier, qui resta inerte et comme mort.

Le brave écuyer, de guerre lasse, prit son parti et se plaça devant le lit, l'épée haute.

—Si c'est Polo Rouan, pensa-t-il, je l'adjurerai au nom de Trem, et d'ailleurs, Polo Rouan ne frappera pas un homme endormi, j'en suis sûr... Mais si ce n'est pas Polo Rouan?

En guise de réponse à cette embarrassante question, Jude assura son épée et se mit en garde.

Au même instant, la porte fut ouverte et donna passage aux estafiers de Vaunoy.

Pour être plus vieux de vingt ans, Jude Leker n'avait point perdu cette robuste et martiale apparence qui avait donné jadis à réfléchir aux rousés de la suite du régent.

Dans la position qu'il avait prise devant le lit du capitaine, sa grande taille se développait fièrement et montrait, à la vacillante clarté de la lanterne, le vigoureux dessin de ses formes athlétiques. Sur son visage régnait ce calme profond qui, lorsqu'un homme est en face du péril, annonce une détermination indomptable.

Son regard restait lourd, presque apathique, et chacun de ses muscles gardait l'immobilité de l'acier.

Au seul nom de Jude, Lapierre eut deviner une alarmante compli-

cation. La présence de l'ancien écuyer de Trem auprès du capitaine rendait plus irrevocable, s'il est possible, l'arrêt de mort qui pesait sur ce dernier, car cette réunion n'était peut-être pas due au hasard, et, en tout cas, elle donnait une force nouvelle aux motifs que Vaunoy avait de redouter Didier.

Le premier mouvement de Lapierre fut donc d'ordonner l'attaque; mais un coup d'œil jeté sur la forme attitude du vieil écuyer retint cet ordre sur sa lèvre.

Il connaissait de réputation Jude, qui avait passé autrefois pour le plus vaillant homme d'armes du paps rennais, et ce qu'il voyait de lui n'était point fait pour démentir cette renommée.

Jude était seul, mais des quatre estafiers deux étaient des valets pris pour faire nombre; le troisième, maître Alain, vieillardi débile et usé par le vice, chancelait déjà sous le poids d'une ivresse fort avancée.

Le quatrième enfin, qui était Lapierre en personne, poussé à bout, ne pas être un adversaire à dédaigner; mais la guerre n'était point son fait en définitive, et il ne combattait jamais qu'au pis-aller.

De sorte que les forces en présence, sans se balancer exactement, n'étaient pas non plus trop inégales.

(A Suivre)

LES ORATEURS DU CAREME

L'ABBÉ FRÉMONT

Voici un orateur que ne servent ni l'ampleur du vêtement dominicain, ni le prestige des traditions monastiques, et qui cependant est suivi par les foules, avec un croissant enthousiasme. Je dis les foules sans figure de rhétorique; il y en a vraiment deux; la foule du dimanche matin, à l'église élégante, Saint Philippe du Roule; et celle du jeudi soir, à l'église populaire Saint Ambroise.

A Saint Philippe, après la grand-messe, les suisses font évacuer à grand peine la nef centrale; les dames refoulées au fond ou dans les nefs de côtés, n'abandonnent pas sans murmure les places aux auditeurs spécialement convoqués, aux hommes. Les plus hardies parviennent à se maintenir en dépit des inoffensives hallebardes; l'auditoire masculin ensermé, pénétré de toutes parts, reflue dans le sanctuaire, qu'il envahit et où les chaises se pressent successivement. A dix heures et demie, une messe basse. L'officiant atteint difficilement l'autel, au milieu des rangs serrés, que forment d'assidus auditeurs venus des quartiers voisins ou des quartiers éloignés et qui constituerait ailleurs le plus brillant, le plus intelligent salon. Beaucoup de saluts discrets échangés: on s'est rencontré aux réceptions de la veille, on se retrouve en lieu béni.

L'office est court, l'abbé Frémont paraît en chair.

Sympathique et attrayant, sans viser à l'émotion, il commence, avec cette caractéristique que netteté qui fait le charme spécial de sa parole. Ni intonations à effets, ni geste théâtral, ni action préparée, ni chaleur artificielle. Un débit clair, un ton simple, une correction d'autant plus remarquable qu'on sent la phrase surgir et s'étendre spontanément, à l'instant même, au choc de l'idée, aussi complète, aussi harmonieuse, dans sa cadence improvisée, que si elle était préparée à loisir et apprise par cœur.

Je sais un curieux qui s'est permis de demander hier au prédicateur:

—Cette correction merveilleuse, cette sûreté si lucide en matière délicate, épineuse, ne se concilient pas avec l'incertitude du premier jet. Avouez-vous que, malgré les apparences, la mémoire joue en ceci un très-grand rôle.

—Hélas, monsieur, répondit l'abbé Frémont, je voudrais qu'elle intervint davantage. J'ai souvent, dans la discussion, à citer des textes: la préoccupation de les retenir et de les servir exactement m'est pénible. Je n'apprends guère que cela; et encore ai-je bien de la peine à le retenir!

—Ainsi, aucune partie de discours n'est récitée mot à mot?

—Presque jamais: j'ai fait

quelques rares exceptions.....

—Vous avez raison d'avouer, monsieur l'abbé; nous ne sommes pas si aveugles que vous le pensez; nous faisons la différence. Tenez; votre péroraison de tel jour, voilà un morceau désuni, hésitant, laborieux, inférieur aux autres parties de votre admirable discours. J'accorde que cette péroraison-là vous ne la saviez pas par cœur, comme le reste.

L'abbé éclata franchement de rire:

—Excusez-moi, monsieur; mais l'erreur est plaisante. Je vous répète que je n'apprends pas. Le vêtement se modèle de lui-même sur l'idée, subissant avec elle la variété des développements qui s'appellent, s'engendrent l'un l'autre à l'improviste, selon la lumière du moment, aussi bien dans la chaire que dans la conversation. Si vous voulez bien trouver de l'aisance dans ma parole, c'est précisément lorsque je lui laisse la spontanéité de son rôle. Si, au contraire, je veux fixer à l'avance mes mots et les retrouver à l'heure dite dans l'ordre préparé, cette chaîne me pèse. m'embarrasse, cet effort me déconcerte et nuit au discours. Ainsi, monsieur, vous tombiez mal tout à l'heure; le morceau que vous jugez sévèrement, et avec raison, est le seul que j'aie appris depuis bien longtemps. Le reste du discours, au contraire, était, comme tous mes discours, sérieusement préparé quant au fond, absolument abandonné pour la forme à l'improvisation de la chaire!

L'indiscret dut se reconnaître en défaut.

L'étude que poursuit à Saint-Philippe l'abbé Frémont, est celle des premiers chapitres de la Genèse; celle de la création de la terre sur la structure et sur les périodes de laquelle il ne trouve nullement la Bible en désaccord avec la science; des animaux auxquels il accorde espèce d'âme; de l'homme enfin, de sa compagnie et de sa faute.

Les aperçus de l'orateur ont paru neufs et souvent hardis. Les critiques qui s'effraieraient de certaines singularités doctrinales, et qui verraient dans certaines concessions un danger pour l'orthodoxie, se montreraient plus sévères que l'autorité ecclésiastique, seule compétente en l'espèce, laquelle a donné et laisse avec empressement la parole au jeune et brillant apôtre prêchant sous les yeux de son curé: ils montreraient surtout qu'ils connaissent mal la personne, le caractère, les sentiments de l'abbé Frémont, son humble droiture, son zèle discret et sûr, la foi sincère, simple et soumise de son berceau poitevin, enfin sa forte préparation sacerdotale commencée par le cardinal Pie, piusement et solidement poursuivie à Saint Sulpice de Paris.

Même parole: auditoire tout différent le jeudi, à Saint-Ambroise.

La lointaine église du boulevard Voltaire s'illumine à huit heures du soir, et se remplit d'ouvriers sortant de l'atelier, en bourgeron, en blouse, en veston. Ce n'est pas en général la dévotion qui les amène, mais la curiosité et le goût inné pour l'éloquence. Pas de femmes. Les arrivants, la casquette à la main, se place à leur convenance, sans qu'aucune rétribution leur soit demandée pour leur chaise. Les derniers venus restent patiemment debout.

Le caractère spécial de cette assemblée populaire, c'est la communication manifeste, le courant qui s'établit entre l'orateur et les assistants. Les rumeurs, les frémissements, le sourire, le geste même, traduisent les différentes impressions, avec plus de franchise et de liberté que dans les auditoires à la mode. L'orateur est rélécté directement. Il insiste ou passent selon que les manifestations l'instruisent de l'effet produit. L'attention générale est intense. Ces centaines d'ouvriers, après le labour du jour, écoutent avidement,

durant une heure et plus, des exposés historiques, des démonstrations élevées, une langue toute académique, sans montrer aucune lassitude; et s'écoulent ensuite paisiblement, en échangeant leurs réflexions, plutôt sérieuses que gouailleuses.

Jeudi dernier, on disait, dans un groupe, à la sortie:

—C'est un brave homme; ça ne doit pas être un calotin:

Or, savez-vous ce que ce "brave homme" pas "calotin" du tout, venait d'exposer pendant cinq quarts d'heure, sans aucun sous-entendu, avec une élégance cicéronienne et une netteté apostolique? Les premiers développements d'une proposition qui se formule ainsi:

—Non, l'Eglise n'est pas une ennemie. Véritablement fondée par Jésus-Christ, elle peut s'allier, pour le bonheur des peuples, avec la science et avec la démocratie.

Annouçant ensuite qu'il traiterait plus tard du *Syllabus* et l'infailibilité pontificale, l'orateur a, cette fois, attaqué les sophismes de la libre-pensée.

Il a invoqué d'une façon saisissante, contre ceux qui repoussent orgueilleusement tout intermédiaire entre Dieu et leur âme le témoignage solennel, le testament de Victor Hugo, se déclarant, il est vrai, officiellement étranger à la société des âmes, à l'Eglise, mais, par un illogisme heureux, appelant au secours de son âme la prière de toutes les âmes!

Pourquoi donc l'auditeur populaire n'avait-il pas trouvé en tout ceci la parole d'un "calotin"?

Il voulait dire, je crois, que l'enseignement de l'abbé Frémont s'éloigne, par ses dehors, de l'homélie proprement dite, et se rapproche plutôt du cours. Il y a là, en effet, comme une forme laïque de l'enseignement religieux.

L. DE LA BRIÈRE.

LA QUESTION DES FRONTIÈRES.

Le ministère a fait cette question importante des limites de la province les honneurs d'un paragraphe spécial, dans le discours de son trône, et il n'a pas eu tort.

Les intérêts en jeu en valent la peine.

Il est vrai que la superficie de notre territoire provincial dépasse déjà le chiffre très respectable de 200,000 milles, mais si on pouvait y ajouter vingt-cinq pour cent, la chose ne serait pas à dédaigner.

Ce sera la première fois que notre gouvernement produira ses réclamations, mais après les succès que vient de remporter Ontario, il est à croire que ces demandes seront reçues avec faveur.

Nous n'avons pas toujours approuvé les prétentions de notre voisine de l'Ouest, et il y aurait beaucoup à dire, sur le jugement rendu par le Conseil Privé, mais cette décision n'en existe pas moins, et si les autres en profitent, il n'y a pas de raisons qui nous empêchent d'en faire autant.

La frontière Nord d'Ontario s'étend maintenant jusqu'à la rivière Albany et à la Baie d'Hudson; nous pourrions partir du même point, contourner toute la baie James jusqu'à la frontière occidentale de cette partie du Labrador.

Il y a là un pays d'une superficie d'au moins 50,000 milles carrés, renfermant de grandes richesses minières, forestières et maritimes; puisque nous paraissons y avoir droit, le devoir nous oblige à ne pas les laisser ruiner par notre indifférence ou exploiter seulement au profit des étrangers.

Un comité avait été nommé à dernière session pour étudier cette catégorie de nos intérêts; nous espérons que le nouveau comité qui sera sans doute renommé à cette session reprendra prochainement ces travaux, et que, cette fois-ci, il les mènera à bonne fin.

L. A. BERGEVIN, TAILLEUR-FASHIONABLE 35 à 45, Rue Notre-Dame.

FAIT IMPORTANT

Le département de confection pour Messieurs est sous la direction de deux artistes tailleurs et coupeurs, déjà très avantageusement connus par l'élégance de leur coupe et le fini de leur main d'œuvre.

De sorte qu'en commandant vos vêtements de printemps et d'été à cet établissement, vous serez toujours certain d'avoir un habillement qui vous fera à perfection sous tous les rapports et qui vous coûtera au moins 10 0/100 meilleur marché que dans d'autres maisons, où l'on ne vous donnera pas la même satisfaction.

Nous n'employons que des marchandises de première qualité dans notre confection de hardes sur commandes, et

"Satisfaire avant tout" EST NOTRE MOT D'ORDRE. 12 avril 1886. 181

INSTITUTEUR

On demande pour le Collège de St-Michel de Bellechasse, un professeur de plusieurs années d'expérience dans l'enseignement anglais et français, et pouvant fournir de bonnes recommandations.

L'engagement durera du 1er septembre prochain. S'adresser au REVD L. A. DEZIEL, Prieur, Directeur du Collège, 31 mars 1886. 1m—160



Jos Donati Watch-Makers and Jewellers

No. 158, RUE ST-JEAN, (EN DEHOIRS), QUÉBEC.

L'assortiment varié et considérable qu'il vient justement de recevoir et consistant en:

ARGENTERIES de toute espèce. MONTRES en Or et en Argent. CHAINES en Or, Argent et Cheveux. ÉPINGLETTES de toutes sortes pour Dames et Messieurs. BRACELETS, COLLIERS, LOQUETS pour Dames.

JONES unis et gravés, Jones de toutes sortes. PENDANTS - D'OREILLES dans les goûts les plus variés. BOUTONS DE CHEMISES en Or et en Pierre, nouveau genre. HORLOGES unies et de fantaisie, derniers patrons.

Ayant été acheté au comptant lui a valu une diminution de 20 par cent sur les prix ordinaires, ce qui le met en état de pouvoir l'offrir au public à des prix défiant toute compétition.

Le soussigné tenant établissement depuis 22 ans se croit en état de pouvoir offrir au public toutes les garanties désirables, pour l'exécution de tout ouvrage, soit pour faire ou réparer toute espèce de CHRONOMÈTRES, MONTRES, HORLOGES, BIJOUTERIES, ETC., ETC.

JOSEPH DONATI, Horloger et Bijoutier. 24 mars 1886. 3m.—149

GRAINES NOUVELLES! GRAINES NOUVELLES!!

Nous venons de recevoir des principales maisons Anglaises et Françaises, par les Steamers "Vancouver" et "Circassian", un approvisionnement nouveau de

GRAINES DE JARDINS ET DE FLEURS

Nous garantissons qu'elles répondent aux noms sous lesquels nous les vendons. Nous adressons des CATALOGUES à tous ceux qui en feront la demande sur envoi de frais de poste

JOHN E. BURKE, Dispensaire de Québec, 2, RUE DE LA FABRIQUE 24 mars 1886. 6f.—146

DOMINION HOUSE!

Coin des rues D'Aiguillon et Ste-Genevieve. PENSION A LOUER.

Le soussigné désire louer la partie de son hôtel qui a rapport à la pension, c'est-à-dire les 2e et 3e étages, meublés ou non, et comprenant 17 chambres à couche, deux grandes salons, deux belles salles, une tabagie, une spacieuse salle à dîner, une grande cuisine avec un magnifique poêle range et tous les ustensiles.

CONDITIONS LIBÉRALES

Jamais occasion plus avantageuse ne s'est offerte aux personnes qui désirent tenir une maison de pension. L'établissement est très bien situé et ne peut être en meilleur ordre, et la clientèle est toute faite.

JOS. POITRAS, Propriétaire, 18 mars 1886. 1m—131

Sommaire des Annonces.

J. Hickson : Grand Tronc
Le Syndicat de Québec :
M.M. Jos. Beaulieu & Cie : Attention !
Attention !
Joseph Guillemette : Chaussures ! Chaussures !
Oct. Lémieux & Cie : Encan d'épicerie, vins, liqueurs, balancés, etc.
Oct. Lémieux & Cie : Encan de meubles, piano, etc.
Filleau & Frère : Poésies et photographie
M.M. Gingras, Langlois & Cie : Eau St. Léon.
J. A. Mailloux : Brique à vendre.
Victor Marier.—Avis public.
Jos. Donati : Hologer et bijoutier.
J. E. Morrison : Pharmacien-chimiste.
J. F. O'Brien : Chapeaux.
Jos. Poitras : Dominion House.
James Perry : Ebéniste et marchand Tapissier.
R. Sampson : Eau chaude.
Révd L. A. Déziel, Ptre—Instituteur.

Chez M. Alfred E. Boissau, vous trouverez des cachemires de couleur pour 10 cts, la verge, valant 25 cts ; shirting, 4 cts, la verge.

LE DÉBAT SUR LA QUESTION IRLANDAISE.

Nous avons assisté hier soir, avec un plaisir mêlé de surprises, à la discussion soulevée par la motion de M. Carbray.

Le député de Québec-Ouest en présentant sa motion a prononcé un bon discours. Il a parlé avec conviction et sincérité.

M. McShane qui l'a suivi s'est laissé entraîner un peu loin et ses remarques ont un peu compromis le succès de la motion dont il était le secondsur.

Ses remarques à l'adresse de l'hon. procureur général manquaient de justice et l'hon. chef de l'opposition le lui a fait sentir en termes appropriés.

L'hon. M. Taillon s'est déclaré favorable à une manifestation d'opinion de la chambre sur ce sujet mais il s'est objecté à la forme de la motion actuelle. Il a répondu très-énergiquement aux remarques de M. McShane.

Le débat, qui jusque-là avait pris une teinte fort acrimonieuse, s'est élevé à toute sa hauteur lorsque MM. Mercier, Lynch, Flynn, Garneau et Beaulieu se sont adressés à la chambre. Nous avons suivi les paroles éloquentes de ces députés et nous leur sommes reconnaissants pour l'expression des nobles sentiments dont ils se sont fait l'écho.

L'hon. M. Flynn, qui a fort bien parlé, a fait des déclarations bien positives sur le droit qu'a la législature locale de se prononcer comme corps délibérant sur toutes les questions qui lui sont soumises. En dehors de nos pouvoirs législatifs, a-t-il dit, nous avons des droits indéfinissables et universellement reconnus. Et parmi ces droits, celui de la discussion sur n'importe quel sujet est au premier rang.

L'hon. M. Lynch, avec sa chaude éloquence, a soutenu les mêmes principes. Le commissaire des terres de la couronne est un grand cœur, un homme universellement aimé et respecté, et certes il mérite de l'être. A la fin de ses remarques, il disait : *I care not for the form of the motion, I care not for the consequences of my vote, I am in favor of the motion and I shall vote for it.*

Voilà un fier langage, digne d'un homme d'Etat et d'un esprit large comme celui du commissaire des terres de la couronne. Après toutes ces paroles éloquentes, après l'enthousiasme des Hons. MM. Mercier, Garneau et Beaulieu nous n'avions eu à ce tableau que de la lumière. Il fallait de l'ombre !

Oui, une expression de sentiment unanime de la part de la députation en faveur de la grande cause irlandaise, c'est-à-dire réellement beau trop beau.

C'est M. Asselin, député de Rimouski, qui s'est levé pour proposer un amendement.

Un amendement !!! Et ce fameux amendement, que dit-il ? la même chose que la motion principale ; seulement il ajoutait : *Tout cela ne nous regarde pas !* C'est cela : les malheurs d'un peuple qui souffre, l'instant où les résurrections, l'heure où son esclavage va finir..... tout cela ne nous regarde pas !

M. Marcotte de l'Islet a secondé le fameux amendement.

M. Faucher et Leblanc ont ensuite pris la parole pour appuyer la position prise par M. Asselin. Le premier l'a fait en termes dignes, modérés ; mais M. Leblanc a cru devoir faire de la politique de parti à propos d'une question où les partis n'ont rien à voir. Véritablement, cette singulière idée d'introduire l'esprit de parti en toutes choses et en toute occasion devient une véritable épidémie. MM. Duhamel et Martin ont parlé couragement et comme de bons citoyens en faveur de la motion de M. Carbray.

Après un joli discours de l'hon. M. Marchand, le débat paraissait fini. C'est alors que s'est levé M. Poupore, député de Pontiac, pour donner à la Chambre un véritable bijou de discours, un de ces petits morceaux d'éloquence parlementaire qui envoient des applaudissements unanimes et enthousiastes. M. Poupore de-

vrait parler plus souvent en chambre. Voix claire et musicale, il s'exprime en des termes qui savent convaincre et hier soir tout le monde était ému en l'écoutant.

MM. Whyte, Gironard, Gagnon et Picard ont aussi parlé en faveur de la motion. Ils l'ont fait en termes dignes et modérés.

L'amendement du député de Rimouski n'a rencontré que neuf adhérents. M. Asselin a agi pour le mieux, mais son amendement était malheureux.

L'hon. M. Blanchet, après le vote sur l'amendement, s'est levé pour expliquer que les promoteurs de l'amendement avaient voulu faire sanctionner par la Chambre un principe, celui de la non-intervention dans des affaires qui ne sont pas du ressort des législatures locales. Mais, ajoute l'hon. secrétaire-provincial, puisque la Chambre n'a pas voulu sanctionner ce principe, la motion devrait maintenant passer unaniment. Cette suggestion est adoptée au milieu des applaudissements de toute la Chambre.

M. Deschênes reproche alors au procureur-général d'avoir lâchement déserté la Chambre et d'avoir laissé ses soldats sans chef. Il reproche aux ministres la manière dont ils traitent leurs partisans, et il annonce que, puisqu'il en est ainsi, à l'avenir, il n'obéira plus à la discipline de parti, mais gardera toute son indépendance.

L'hon. M. Lynch a répondu que M. Taillon avait laissé son siège parce qu'il était malade.

Nous n'ajoutons aucun commentaires. Que le peuple juge tout cela.

Nous remercions nos lecteurs aux débats et au vote que nous publions dans une autre colonne.

LES PERCE-NEIGE

Les poètes ont parfois d'étranges illuminations. C'est pour cette raison, sans doute, que, dans l'antiquité, on les appelait *vates*, c'est-à-dire, devins. Ils ont des mots qui sont comme une révélation, comme un rayon de soleil dans les ténèbres du monde extérieur ; qui les font connaître eux-mêmes avec leur caractère distinctif, leurs aptitudes, leurs grandeurs et leurs défaillances ; qui, enfin, en un degré éminent, la vérité de cette parole de Buffon : *« Le style, c'est l'homme. »*

Faites à qui vous voudrez l'application de ma théorie ; moi, j'ai mon sujet sous la main dans la personne de M. Napoléon Legendre : ses *Perce-Neige*, recueil de poésies qui vient de paraître, me fournissent l'occasion d'une démonstration facile ; j'en veux profiter comme d'une bonne aubaine.

I

Cette petite fleur blanche, délicate, gracieuse, que vous voyez, dès le printemps, frileusement s'épanouir dans les prés ou sous le bois, c'est le *perce-neige* ; charmante mes sage de la saison nouvelle, pure comme la neige et comme elle glaciee, elle semble reprocher au soleil la pâleur de ses rayons et regretter de se trouver isolée, solitaire, dans la nature encore endormie.

A l'heure des chaudes matinées de juin, elle aura vécu ; sa corolle décolorée tombera sur sa tige flétrie ; elle aura été et restera l'emblème de ces grâces enfantines, des joies vives et rapides de la première période de la vie, des aspirations de l'âme virgine vers l'innocence et la vertu.

Telle aussi nous apparaît la poésie chaste, modeste, pudique, élégante, jeune et fraîche de M. Legendre. Le petit volume qui la renferme est un bouquet d'exquises fleurs printanières, et le cœur où elles ont germé est riche des sucs les plus délicats du sentiment. La littérature canadienne ne nous avait pas accoutumés à ces études intimes, à ces descriptions d'alcôve, à cette observation exacte de la nature, à ces délicieuses rêveries domestiques, à ces détails saisis sur le vif et comme instantanément photographiés. C'est étonnant de ce qu'il faut d'art et de patience pour en arriver à cette simplicité d'expression qui est l'un des attributs essentiels du vrai et du beau. A ce point de vue, l'œuvre de M. Legendre fait honneur aux lettres françaises ; toutes les pièces du genre, je veux dire celles où s'est exercé le talent descriptif de l'auteur sont vraiment ravissantes. Ce qui frappe, ce n'est ni l'originalité du tour ni la nouveauté de l'idée : M. Legendre pense et dit comme tout le monde ; mais ce comme tout le monde est rimé et rythmé ; voilà l'éveil où viennent se briser tant de versificateurs de bus ordre et dont notre poète semble n'avoir pas même soupçonné l'existence. Aussi son gentil volume est-il, quant à la forme, l'un des plus parfaits recueils de vers qui se soient imprimés au pays. Je sais qu'en appuyant sur ce détail, j'encourrais le reproche de faire de la petite critique. « Quoique publiée des vers, me dira-t-on, doit au moins savoir ce qu'est la prosodie. »

—Fort bien, mais le vers français est si atrocement difficile à aligner sans chevilles et sans remplissage, qu'il faut reconnaître, — surtout chez nous, — à celui qui surmonte ces obstacles, la part de mérite qui lui revient. Et comme M. Legendre lui-même n'est pas exempt de blâme lorsque, forçant son talent, il veut s'élever jusqu'au lyrisme de l'ode, je veux vous faire voir, par les citations suivantes, comme est exclusif

le talent de cet auteur, comme il cesse d'être naturel et simple, quand il sort de sa sphère habituelle d'inspiration.

Dans la pièce intitulée *Halte*, le poète entreprend de raconter simplement, comme il dit, aux élèves du collège Ste-Marie,

Ce qu'on ne peut faire leurs aînés.

Voyez comme c'est écrit :

Vos aînés, mes amis, ont écrit de l'histoire, N'ont pas pu tous écrire une page de gloire.

Mais s'ils n'ont pas eu ce bonheur, Tous ceux que vous voyez ont cette joie D'avoir pu conserver au livre de l'enfance La page blanche de l'honneur.

Ils peuvent porter haut et le cœur et la tête, Et si tous n'ont pas pu s'élever jusqu'à ça, Du moins, on pourrait voir encore, Sur ces fronts qu'autrefois ceignait mainte couronne, Un sillon téméraire, où, brillante, rayonne L'Anne Mater en lettres d'or.

C'est sous ce nom sacré qu'ils marchent dans la vie, C'est l'étoile de mer qu'ils ont toujours suivie, etc., etc., etc.

(Suite à la 2e édition.)

LISTE DE SOUSCRIPTIONS.

Liste de la souscription des citoyens du faubourg St-Jean, pour offrir un témoignage de vénération à Son Eminence le Cardinal Taschereau.

Monsieur le Chevalier O. Robitaille \$100 ; un ami \$150 ; Madame Veuve Ed. Picher, J. E. Lévesque, chacun la somme de \$50.00 ; Son Honneur le Juge Casault, Honorable Gédéon Guimé, Victor Chateaufort, Cyrille Tessier S. P., chacun la somme de \$25.00 ; Thomas l'ampalon, F. R. A. Vézina, chacun la somme de \$20.00 ; Dame Veuve Stanislas Drolet, Dr Ed. Morin ; Ovide Picard, chacun la somme de \$10.00.

Ont souscrit \$5.00 :

Un ami, Dell Munn, J. F. Peachy, Joseph Lebeau, Léopold Denism, Jos. G. Drolet, Aug. Gaboury, Dr A. Robitaille, Ambroise Verret, Oct. Lémieux, F. E. Gauvreau père, Louis Boivin, Léon Gaboury, Amédée Robitaille, Ed. Matte, F. X. Berlinguet, Raphaële Héland, Isidore Voyer, Augustin Trudel, Thos. Donoghue, Ferd. Delisle, J. F. Lavery, Dr A. Waters, Jos. Malouin, Louis Larose.

F. X. Langlois, C. J. L. Lafrance, chacun \$4.00 ; Jos. Amiot, Ethos-Bédard, L. P. Brunelle, Louis Delisle, François Delisle, chacun \$3.00.

Ont souscrit \$2.00 :

Edouard Giguère, Narcisse Côté, Zéphyr Desrosiers, Léon Myrand, Prosper Verret, Dion et frère, A. P. Constantin, Joseph Bonati, Léon, Frochet, Jean Moisan, P. F. Masson, François Dery, Damien Matte, Philippe Leclerc, Louis Amiot, J. P. LaBatte, Antoine Fiset, Joseph Prémont, Ferdinand Devarenant, George Costolov, Napoléon Mate, M. Amiot, L. Blais \$1.25.

Messieurs Pierre Langlois, Joseph Desrosiers, Delle M. Charité, Léon Cantin, Victor Desplats, Narcisse Côté, J. A. Moisan, Dr M. A. Falardeau, Philippe Gingras, Louis Lamontagne, L. D. Gauvreau, J. O. Vézina, Alphonse Côté, G. T. Tremblay, un ami, Eugène Dorval, un ami, J. Côté, Chs. Tremblay, Delle Côté, A. Rancour, un ami, Victor Gérôme, M. Tangway, veuve Trudel, T. Giguère, Chs. Beaulieu, A. Roberge, A. J. Caron, O. Richard, N. Desrosches, H. Grenier, Jos. Gilbert, B. Hudon, W. Handford, E. Talbot, Yvonne F. Carondeau, J. B. Rousseau, Jos. Bussière, J. O. Labbé, Louis Dery, Ferdinand Poitras, J. N. Gagnon, Victor Bélanger, Geo. Desrosches, C. A. Langlois, Alph. Dumais, Paul Parent, Jos. Clavet, J. Normand, L. Larose, madame J. F. Gauvreau, Nap. Moisan, Z. Jackson, Gus. Oimlet, M. Oimlet, Prime Béland, veuve A. Amiot, Delle Juneau, Hector Grenier, Ludger Bolduc, Ls. Duquet, James Daly, Dr J. E. Bolduc, W. Bertrand, J. E. Bolduc, T. Bazin, Jacques Moisan, Olivier Brousseau, Siméon Delisle, Ed. Brousseau, Jos. Robitaille, Hipp. Thibault, P. Cantin, Ed. Harpe, N. Anclair, G. Jobin, F. Langlois, Thos. Voyer, Dame veuve Marois, N. Langlois, L. Beauré, F. Meunier, A. Gagnon, Delle Boulé, un ami, F. X. Voyer, A. Juneau, Louis Larose, S. J. Demers, F. Nadeau, L. Turgeon, fils, Eugène Delisle, Octave Larue, Robert Laroche, W. Gaboury, Arthur Verreault, O. T. Poitras, J. Darveau, veuve C. Drouin, Edouard Dusseault, P. Bélanger, M. Darveau.—Chacun la somme de \$1.00.

En outre des montants ci-dessus, nous avons à ajouter \$100.30 souscription de la rue d'Aiguillon, les souscripteurs de cette somme ayant demandé de ne pas publier leurs noms. La présente liste en y ajoutant les montants au dessous de \$1.00 donne la somme de \$913.07. Les porteurs de listes n'ont pas encore tous terminé la souscription, qui se continue encore activement.

COUR CRIMINELLE.

(Vendredi après-midi.)

M. C. Langelier prend la parole en faveur du prisonnier Thomas Harrington, et M. Dunbar pour la couronne.

Son Honneur le juge Tessier expose ensuite la cause au jury et laisse beaucoup de doute sur l'innocence du prisonnier.

Les jurés se retirent pendant quelque temps, reviennent en cour et ne s'accordant pas demandent de nouveau l'audition d'un témoin.

A sept heures ils reviennent en cour et rapportent un verdict acquittent en faveur du prisonnier, qui sur motion de son procureur est aussitôt mis en liberté.

Législature Provinciale

L'orateur prend le fauteuil à 3 hrs. P. M. Un certain nombre de rapports et de pétitions sont présentés, quelques bills pour amender certains articles du code municipal, du code de Procédure sont introduits.

La chambre se forme en comité général sur le bill concernant le pouvoir législatif tel que préparé par les codificateurs des statuts et rapporté au progrès. Puis la chambre procède aux interpellations.

En réponse à M. Gagnon, l'hon. M. Taillon dit que le gouvernement n'a pas l'intention de révoquer les différents actes obligeant les municipalités à payer la moitié du prix de l'entretien des lunatiques dans les asiles.

L'hon. M. Mercier.—Quelle est la signification des mots :

« A déduire : montants reconnus par le département des terres de la couronne, \$51,527.32 » trouvés à la page 4 des comptes publics pour l'année finissant le 30 juin 1885 ?

Ce montant a-t-il été réellement reçu par le département ; si oui, pourquoi est-il déduit ?

Comment doit-il en être rendu compte et par quel employé du département ?

Ce montant est-il entièrement perdu pour la province ; pourquoi et comment ?

L'hon. M. Lynch.—Durant nombre d'années ayant la confédération et depuis, le Département des Terres de la Couronne a accepté des billets promissoires en paiement des sommes dues par les acheteurs de limites à bois.

Ces billets devaient être payés dans l'année fiscale de leur émanation. Il arrivait que quelques uns n'étaient pas payés et étaient reportés aux comptes de la suivante année, désignés sous le nom de billets passés dus ou non payés ; mais ils étaient généralement payés sous peu. Les revenus de cette source étaient généralement les mêmes chaque année. L'année dernière on s'est aperçu que les sommes à la disposition du département n'étaient pas correctes. J'ai donné ordre de faire l'étude des livres depuis le 1er juillet 1867, cet examen a établi un déficit dans les 3 dernières années mais on ne savait à quoi il était dû. Feu M. Gale comptable du département qui remplissait cette fonction depuis 1867, et avant cette date assistant comptable était tombé malade en juillet dernier. Appelé à expliquer le déficit en décembre dernier il a admis que depuis 1882 il avait soustrait plusieurs fois des sommes considérables du département cachant ce fait aux moyens de faux rapports sur les montants dus sur les billets non payés. J'ai eu connaissance de l'affaire à Noël et j'ai fait une enquête. Le montant mentionné dans les comptes publics sera diminué, d'après l'enquête faite, et sera probablement encore réduit. Ce montant devra être porté aux opérations des 3 années dernières. M. Gale jouissait de l'estime publique.

L'orateur fait part d'un message du Lieutenant-Gouverneur remerciant la Chambre de l'adresse en réponse au discours du Trône.

M. Faucher de St-Maurice demande copie de la correspondance entre M. Hébert sculpteur et le gouvernement au sujet des statues qui doivent être placées au Conseil législatif. Le député de Bellechasse appuie chaleureusement sa demande d'un élogé de M. Hébert le sculpteur Canadien et exprime l'espoir que le gouvernement lui confiera ses importants travaux.

M. McShane veut que le gouvernement demande des soumissions.

L'hon. M. Mercier, rend hommage au mérite de M. Hébert. C'est un *self made man* qui fait honneur aux beaux arts canadiens.

L'hon. M. Beaulieu dit que le talent s'impose dans une question de ce genre et que l'on ne doit pas recourir au modèle ordinaire des soumissions.

M. Nantelo fait quelques remarques dans le même sens.

M. Carbray, seconde par M. McShane, propose ses résolutions concernant le *Home Rule*, telles qu'amendées, comme suit :

Que cette Chambre considère avec beaucoup de satisfaction et de sympathie, les nobles efforts de M. Gladstone pour résoudre le problème d'un gouvernement autonome en Irlande sans démembrer l'Empire.

Résolu que l'Orateur de cette Chambre soit chargé de transmettre une copie de sa résolution au Premier ministre Gladstone.

M. Carbray demande pardon à la Chambre d'occuper son temps à cette question ; mais c'est une occasion de légitime allégresse pour tous les Irlandais du monde, de voir s'approcher le jour de leur liberté. Il savait qu'il traitait cette question au milieu d'amis traditionnelles des Irlandais. Il passe en revue l'histoire de l'agitation irlandaise à propos du *Home Rule*, et parle de Davitt et de Parnell en termes fort élogieux. Il rend hommage au génie de Gladstone, et le remercie du grand acte de justice qu'il a accompli.

Il ridiculise l'idée que la minorité protestante pourrait avoir à redouter quelque chose de ce gouvernement autonome. L'Angleterre y puisera un bénéfice en se servant à l'avenir des 50,000 hommes qu'elle a toujours tenus à. La condition actuelle de l'Irlande est une tache dans un siècle civilisé. Ce n'est qu'en vertu d'un héroïsme extraordinaire que l'Irlande a pu s'assujettir à un aussi pénible état de choses.

L'hon. M. Mercier et M. Gagnon demandent si le gouvernement est en faveur de la motion.

L'hon. M. Taillon dit que la question est laissée à la libre initiative des députés. Pour lui il trouve que c'est employer inutilement le temps

de la Chambre que de discuter des résolutions dont on a tant de peine à rédiger l'expression. Il est toutefois favorable à une manifestation de sympathie pure et simple.

M. McShane a parlé des services rendus à la France par l'Irlande. Il a attaqué vigoureusement le procureur général lui disant que le peuple irlandais de Montréal se souviendrait de lui.

L'hon. M. Taillon explique qu'il a plus de sympathies pour le peuple irlandais que M. McShane. Il l'a prouvé dans ses efforts en 1878 pour faire passer le bill prohibant les processions d'orangistes dans Montréal. M. McShane a manqué de franchise pour ses orangistes en 1878 et il veut faire du capital politique.

La motion mérite les sympathies ; mais il ne serait pas logique de se prononcer sur le mérite d'un projet que l'on ignore et qui peut se modifier beaucoup. La députation n'a pas mission à traiter ce sujet.

L'hon. M. Mercier trouve opportun de donner au peuple irlandais un témoignage de sympathie. Il rappelle les luttes des canadiens pour obtenir un gouvernement responsable. Il parle des luttes pour l'abolition de la tenure seigneuriale auxquelles prirent part plusieurs irlandais.

Il rend hommage à la mémoire du père du député de Bellechasse qui quoique seigneur à cette époque avait proposé l'abolition de la tenure seigneuriale. Ce fait a été rappelé par M. Faucher de St-Maurice contrairement à une assertion de M. Mercier qui croyait que pas un seigneur n'avait pris ce procédé.

L'hon. M. Lynch se prononce carrément pour la motion. Il fait de grands éloges de Gladstone.

L'hon. M. Flynn prononce un long discours en faveur de la motion. Il parle des services rendus par ses compatriotes au Canada en 1837-38. Il déclare que la motion peut faire l'objet d'un débat de la chambre.

L'hon. M. Beaulieu, l'hon. Garneau, MM. Whyte et Girouard parlent dans le même sens.

M. Asselin croit prudent de ne pas intervenir et propose un amendement à la motion Carbray à cet effet : « que tout en souhaitant aux irlandais succès dans leurs efforts pour obtenir leurs droits du Gouvernement Impérial, et espérant qu'ils obtiendront bientôt le droit sacré d'un gouvernement autonome, cependant nous croyons que la Législature n'a pas le droit d'intervenir en cette matière. »

M. Gagnon ridiculise l'amendement et dit que s'il est adopté on pourra dire que le parti conservateur ne veut d'aucune mesure généreuse.

M. Faucher de St-Maurice après avoir rendu hommage à la nation irlandaise se déclare en faveur de l'amendement de M. Asselin.

M. Duhamel parle pour la motion Carbray.

M. Blanchet est contre la motion principale.

L'hon. M. Marchand est pour la motion.

M. Poupore demande que M. Asselin retire sa motion.

M. Picard est en faveur de la motion.

M. Carbray regrette la division qui existe sur sa motion, s'il est prévu cela il ne l'aurait pas présentée.

M. Martel appuyé par M. Trudel propose l'ajournement.

M. Gagnon s'y oppose. L'amendement Martel est reuversé par trois voix.—26 contre 23.

M. McConville et Marcotte ajoutent quelques mots.

Le vote est pris sur l'amendement Asselin et le vote donne le résultat suivant :

Pour.—MM. Asselin, Blanchet, Caron, Deschênes, Faucher de St-Maurice, Leblanc, Marcotte, Marion et Trudel.—9.

Contre.—MM. Andet, Beaulieu, Beauchamp, Bergovin, Brousseau, Cameron, Carbray, Casavant, Charlebois, Demers, Duckett, Duhamel, Flynn, Frégon, Gagnon, Garneau, Girouard, Laliberté, Lapointe, Leduc, Lémieux, Lynch, McConville, Marchand, Martel, Martin, McShane, Mercier, Paradis, Picard, Poulin, Poupore, Richard, Rinfret, Shehyn, St. Hilaire et Turcotte.—37.

On s'entend ensuite pour adopter unanimentement la motion principale.

M. Deschênes rappelle qu'il a toujours fait preuve d'esprit de discipline. Tout de même il ne peut s'empêcher de demander où sont ses chefs. Pourquoi l'hon. M. Taillon lâche-t-il ses amis lors du vote ? C'est lui qui est cause que lui, M. Deschênes, a voté contre la motion principale. Ce n'est pas parcequ'il ne sympathise pas avec les irlandais qu'il a voté pour l'amendement Asselin, mais bien afin de suivre son chef, qui à la dernière heure laisse son siège et abandonne ses amis.

L'hon. M. Lynch dit que l'hon. M. Taillon a été forcé de s'absenter vu qu'il était malade.

M. Carbray remercie la chambre de la marque de sympathie qu'elle vient de donner au peuple irlandais et dit qu'il espère que les résolutions seront transmises à M. Gladstone par télégraphe.

A 2 heures la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi à 3 heures.

Après la séance un grand nombre de députés, de citoyens irlandais qui avaient assisté aux débats se sont réunis dans la salle à manger où il a été porté plusieurs toasts à la nation irlandaise.

CET ESPACE EST RÉSERVÉ PAR OCTAVE LEMIEUX & Cie, ENCANTEURS.

Encan d'Épicerie, Vins, Liqueurs, Balancés, etc., etc.

Par OCT. LEMIEUX & Cie., **Lundi, le 19 Avril,** Au magasin de M. Jacques Robitaille, No. 54, rue du Palais, Haute-Ville.

Nous avons reçu instruction des intéressés de vendre à l'encan lundi le 19 avril au magasin de M. Jacques Robitaille, No. 54 rue du Palais, haute-ville, tout le fonds de commerce en épicerie consistant en thé vert, thé noir, thé du Japon, vins, liqueurs fines, marinades, conserves, homards, sardines etc., etc. Magnifiques balancés de comptoir, en cuivre avec poids en cloche, canistres à thé et café, magnifique moulin à café, poêle, mesure etc., etc. Tout sera vendu absolument sans réserve. La vente à 10 heures précises.

OCT. LEMIEUX & Cie. 13 avril 1886. 5f-182

Encan de beaux Meubles, Pianos, etc. Par OCT. LEMIEUX & Cie., **MARDI, LE 20 AVRIL,** A la résidence de J. B. Letellier, Cer., No. 7, Rue Ste-Famille, Ramparts.

Nous avons reçu instruction de J. B. Letellier, écuyer, de vendre à l'encan, MARDI, le 20 AVRIL, à sa résidence, No. 7, rue Ste-Famille, Ramparts, tout l'ameublement de sa maison, consistant en :

SALON.—Un magnifique piano carré de 73 octaves, presque neuf, ameublement de salon couvert en crin, étagère, bergère, table de fantaisie, ornements, miroir, gravures, tapis Bruxelles, rideaux, poles, lampes, etc., etc.

SALLE À Dîner.—Side-board en noyer noir, tables à dîner, avec feuilles mobiles, chaises, canapé, service à dîner, service à thé, verrerie, argenterie, plateau, coterie, etc., etc.

CHAMBRES À COUCHER.—Ameublement de chambre à coucher, dessus en marbre, set à toilette, tapis en laine, lits en fer, bureau à toilette, commode, literie, etc.

PASSAGE.—Poêle à charbon, prelat anglais, table de passage, porte-chapeaux, etc., etc.

CUISINE.—Poêle de cuisine, ustensiles de cuisine, glacière, tables, etc., etc. Tout sera vendu absolument sans réserve, visible lundi, le 19, de 2 à 5 heures précises.

La vente commencera à deux heures précises. OCT. LEMIEUX & Cie., Encanteurs. 13 avril 1886. 6f-183



Le Syndicat de Québec

N'épargne rien pour donner la plus grande satisfaction au public ; il s'est assuré les services d'un TAILLEUR de première classe ayant passé 6 années aux États-Unis pour se perfectionner.

Si vous voulez un PANTALON élégant, un SURTOUT de bonne coupe et bien fait, allez au Syndicat de Québec. 15 avril 1886. 185

Attention ! Attention !

MM. JOSEPH BE

DERNIERE EDITION

Chez M. Alfred E. Boisseau, vous trouverez des cachemires de couleur pour 10 cts. la verge valant 25 cts., shirting 4 cts la verge.

Correspondant renseigné

Nous n'avons pas l'honneur de connaître le correspondant Québecois de la Minerve. Dans tous les cas ce doit être un drôle de type si on peut le juger par l'extrait suivant d'une de ses lettres :

"Ce que je vous disais à propos de la Justice, est en train de se réaliser plus tôt que je ne croyais. Quelqu'un qui a d'intimes accointances avec les directeurs et les fondateurs de ce journal, répétait hier sans se gêner qu'après le discours de M. Mercier, il est impossible de prendre les rouges-nationards au sérieux ; qu'ils sont d'une insigne mauvaise foi et que non-seulement les conservateurs trompés par eux devraient séparer leur cause de la leur, mais qu'ils devaient les combattre avec d'autant plus de vigueur qu'ils avaient méprisablement abusé de leur sincérité pour le seul bénéfice du parti libéral. On peut s'attendre que ces derniers vont trouver dans la personne de ceux qu'ils ont aussi indignement trompés des ennemis plus acharnés que jamais.

"Ce n'est un mystère pour personne que M. Amyot a abandonné toute participation au mouvement dit national par suite du dégoût profond que lui inspirent ces singuliers alliés. Il en est absolument de même pour ses associés qui du reste, n'ont jamais un instant songé à porter leurs coups contre le gouvernement provincial. Avant qu'il soit longtemps le parti conservateur sera plus uni que jamais et présentera un front compact à la prochaine bataille provinciale. Ce sera le temps de punir l'astuce machiavélique de ces faux et hypocrites nationards qui ne s'occupent de rien que pour se hisser au pouvoir et en chasser les conservateurs. Le jeu perçé trop à jour pour ne pas être aperçu par les moins clairvoyants."

En voilà un homme renseigné ! Et il a l'air de se prendre tout-à-fait au sérieux. Nous aimerions à connaître le nom de ce farceur là.

LES PERCE-NEIGE

(Suite.)

L'auteur aurait certainement pu, sans danger pour sa gloire, enlever de son livre cette malheureuse fluctuation de circonstance et celle qui a pour titre : Un souvenir et un hommage ; toutes deux font tache parce que l'auteur ne s'y révèle pas comme la nature l'a fait. Je dirai la même chose de la pièce intitulée Donnez ! On n'y reconnaît plus M. Legendre ; on croirait, tant c'est faiblement écrit, et, qui pis est — mal pensé, que ce n'est plus lui qui tient la plume. Qu'il y a loin de là aux délicieuses bluette qui s'appellent : Bébé dort, L'École du Village, Le retour de la Pêche, Au Patinoir, Après Cinquante Ans, etc. Pour la satisfaction des gourmets, je citerai la première de ces pièces.

Il est midi. La chambre est sombre ; à la fenêtre on a cloué, Pour donner du frais et de l'ombre, Un grand châle à carreaux, trotté.

Dans un coin, la paupière close, Sur son oreiller de duvet, Le bébé doucement repose, Et le chien dort à son chevet.

Alentour, tout se fait tranquille, On n'entend que le vieux coucou, Balançant sa tige mobile, Accroché là-bas à son clou.

À travers les trous du vieux châle, Que son poids fait partout plisser, Un rayon de lumière pâle De temps en temps vient se glisser.

Dans l'autre chambre, le potage S'est mis sur la table, fumant ; Le père rentre de l'ouvrage, Joyeux. Mystérieusement,

La mère, le doigt sur la bouche, Par la porte ouverte à demi Lui montre, dans un coin, la conche Où Bébé repose endormi.

Un bras replié sur la tête Colle au front ses cheveux mouillés ; De la couverture indiscrète, On voit sortir deux petits pieds.

En se regardant en silence, Tout émus, la main dans la main, Pendant qu'à part soi, chacun pense : Il aura ses six mois demain !

II

La grande source où, comme tout vrai poète, M. Legendre a puisé son inspiration, c'est la Nature, non pas dans ce qu'elle a de puissant, de passionné, de sauvage, de grandiose, mais dans ce qu'elle a de charmant, de délicat, d'apaisé, dans les fleurs, dans les cœurs, surtout dans les enfants. O les enfants ! Poète, ces petits ont fait votre grandeur. Votre poésie caressante, en se penchant sur leurs beaux yeux, s'y est inclinée de leur grâce, de leur innocence, de leur sourire, et c'est après les avoir contemplés avec ravissement, ces chérubins de la terre, que vous disiez :

O petites, je n'écris rien Qu'en vous regardant l'une et l'autre ; Car, si j'en prends un peu du mien J'y mets aussi beaucoup du vôtre.

Et encore : Ah ! si, pour écrire ou parler, On regardait toujours l'enfance, Que de traits on saurait voler, Qui font plus de mal qu'on ne pense !

Tout l'auteur est là, et c'est pour.

quoi son œuvre est saine, morale, j'allais dire éminemment chrétienne, car c'est cela.

Le spectacle de la nature, aux jours gais du printemps comme aux tristes nuits d'hiver, lui suggère des pensées de philosophie et de religion. Dieu est présent à chaque page du livre, c'est sous son regard qu'il est écrit, et je ne sache rien de plus consolant que cette poésie sentimentale dont pas un mot ne peut offenser l'oreille la plus chaste. Le poète a conscience de la mission qu'il doit remplir, et l'on peut dire, à sa louange, que son œuvre est de celles qui honorent un homme et un pays.

Je m'arrête pour aujourd'hui. Dans une prochaine étude je voudrais étudier la manière particulière de l'auteur de concevoir et de traiter un sujet, ainsi que les beautés de détails qui font de certaines de ses compositions de véritables bijoux littéraires.

Je terminerai en expliquant la tirade un peu singulière qui commence cette étude. Je voulais faire voir qu'en intitulant Les Perce-Neige, ces premières poésies qui sont comme la révélation de tout ce qu'il y a de délicat et d'artistique dans le talent de leur auteur, M. Legendre a indiqué lui-même, d'un mot et mieux qu'aucun ne le pourrait faire — la nature de ce talent. Mes lecteurs seront-ils de mon avis ? qu'ils lisent le volume ; qu'ils l'achètent chez leur libraire surtout, sans l'emprunter d'un ami complaisant, et il m'en diront des nouvelles.

JOSEPH TURCOTTE.

Le Home Rule à Montréal.

L'assemblée des irlandais de Montréal qui s'est tenue avant-hier soir au Nordheimer Hall a été un succès. Son honneur le maire Beaugrand présidait. Parmi les personnes présentes se trouvaient l'honorable juge Doherty, le recorder de Montigny, M. Ed. Murphy, Docteur Hingston, les échevins Grenier, Beausoleil, Donovan, Malone, Dufresne, Préfontaine, Martineau, Jeanotte, M. Denis Barry, G. W. Stephens, M. P.P., C. J. Doherty, Alfred Perry, Wm. Wilson, B. J. Doyle, J. X. Perrault, Wm. O'Brien, W. Cunningham, Ph. Roy, etc. M. C. J. Coursol et J. J. Curran, M. P., sont arrivés d'Ottawa après l'ouverture de l'assemblée et leur entrée dans la salle a été saluée par de nombreux applaudissements. MM. Beaugrand, Murphy, Stephens, M. P.P., Beausoleil, Grenier, Dr. Hingston, Ward, Préfontaine, Cloran, Curran, Coursol, M. P., etc., ont porté la parole.

M. Ferdinand Gagnon

M. Ferdinand Gagnon, dont nous avons annoncé la maladie il y a quelques semaines vient de mourir. M. Gagnon est né à St-Hyacinthe, le 8 juin 1849. Après avoir fait son cours d'études au collège de Saint-Hyacinthe, il partit pour les Etats-Unis où il fonda La Voix du Peuple en 1869. Durant la même année, il fonda l'Etendard National qu'il fusionna avec l'Opinion Publique en 1870. Il fut le rédacteur et l'administrateur de l'édition américaine de ce journal. Il publia en société avec M. Houde le Foyer Canadien, et depuis quelques années rédigeait le Travailleur. M. Gagnon s'était fait une place marquante parmi les Canadiens des Etats-Unis, il était parvenu à se faire une position qui lui permettait de faire beaucoup de bien à nos compatriotes émigrés. Il écrivait avec beaucoup de feu, de verve et d'énergie, et parlait bien. Les Canadiens des Etats-Unis avaient confiance en lui et sa conduite, ses talents et son caractère lui donnaient droit à cette confiance. M. Ferdinand Gagnon est mort à l'âge de 37 ans.

AUX JURÉS

On nous prie d'annoncer que tous les petits jurés qui ont été assignés par le shérif, devront tous être présents à la cour lundi matin, sous peine d'en courir une forte amende. Le procès de Elz. Marcotte, accusé de meurtre, commencera lundi matin.

COUR CRIMINELLE.

Samedi matin. La cour ouvre à 10 1/2 heures. Présidence de Son Honneur le juge Monck. Le juge avertit les jurés d'être tous présents lundi matin. Le procès de Marcotte est fixé à lundi. Ensuite commence le procès de Félix Laroche, accusé de vol. M. J. Tessier est l'avocat du prisonnier et M. Dunbar occupe pour la couronne.

Alfred Sanfugon.—Je connais le prisonnier à la barre. Dans le mois de janvier dernier j'avais des vaillances et de la viande en ma possession. Ces effets étaient sur ma galerie, vers une heure du matin je me suis aperçu que ma viande avait été volée, j'ai vu deux individus qui s'en allaient avec une poche, je les ai suivis, je suis allé avertir M. Cameron constable.

Constable Cameron.—Je connais le prisonnier, je l'ai vu dans la nuit du 16 au 17 janvier dernier. M. Sanfugon m'a dit qu'il avait été volé je suis parti avec le constable Ryne, après quelques instants de marche,

je les ai aperçus marchant l'un devant l'autre à une courte distance, j'ai reconnu le prisonnier Laroche, j'ai amené le prisonnier à la station le lendemain. Quand j'ai arrêté le prisonnier, il m'a dit qu'il n'était pas complice mais qu'il avait rencontré son compagnon Théberge dans la rue.

Transquestionné.—Lorsque j'ai rencontré le prisonnier il était minuit et demie.

Sara Egurs.—Je connais le prisonnier. Vers le 6 janvier, j'ai vu le prisonnier, il est venu me reconduire chez moi vers dix heures moins quart, jusqu'à dix heures j'étais en compagnie de Laroche.

Detective Fleury.—Vers le 16 janvier dernier, j'ai eu l'ordre d'arrêter le prisonnier, je suis allé voir son père mais le prisonnier venait d'être arrêté.

Thomas Ryan, constable.—Je connais le prisonnier ; il était en compagnie de Théberge, lorsque le constable Cameron et moi nous l'avons arrêté.

Detective Walsh.—J'étais présent lorsque le prisonnier a été arrêté.

Joseph Théberge.—Je suis prisonnier ; j'ai plaidé coupable dans une affaire de vol. Lorsque j'ai rencontré le prisonnier Laroche, je trouvais une poche dans un traineau ; j'ai demandé ce que j'avais dans ma poche, je lui ai répondu que c'était du charbon. Il n'est pas complice de vol. Lorsque j'ai volé la viande, il était onze heures moins quart.

Léandre Laroche.—J'ai 72 ans, mon fils travaille avec moi. Nous gagnons notre vie ensemble. Le 10 janvier, il est arrivé chez nous vers dix heures. Vers onze heures il est allé pêcher à la petite morue. Je ne suis pas obligé de rendre compte de ma conduite aux hommes de police.

Narcisse Blondin.—Grondin dit que Théberge lui a dit en prison qu'il plaiderait coupable, pour sauver Laroche. Théberge m'a dit que lorsqu'il avait commis le vol, Laroche était présent et que c'était lui qui avait défoncé la porte.

Transquestionné.—Je suis allé au pénitencier deux fois pour vol. M. Tessier demande au prisonnier à qui il avait raconté cette histoire. Le témoin lui a répondu que c'était un constable Fleury qu'il avait dit cela.

Georges Lefebvre, journaliste.—Je ne crois pas Blondin sous serment. J'ai été arrêté deux fois pour assaut. J'ai été arrêté une fois pour avoir battu ma femme.

A midi M. Tessier prend la parole pour le prisonnier ; et M. Dunbar pour la couronne.

A midi et demie le juge explique la cause au juré, après quoi celui-ci se retire pour délibérer. A une heure moins un quart on ajourne pour jusqu'à deux heures.

Le juré revient quelques instants après, et déclare Félix Laroche innocent coupable.

Parlement Federal

DEBATS DES COMMUNES

Ottawa, 15 avril. M. Chapleau présente un bill pour amender l'acte pour restreindre et régler l'immigration chinoise. Première lecture. Sir Hector a annoncé que le gouvernement avait l'intention d'ajourner la Chambre à partir de jeudi prochain jusqu'au mardi suivant. Un certain nombre de bills subsistent leur 2ème lecture. On discute ensuite certains items du tarif. Rien de bien saillant ne se passe à cette séance.

Résumé des Dépêches

La question Irlandaise

Le projet de Gladstone au sujet des terres.

Londres 16.—M. Gladstone a présenté aux communes son projet de loi au sujet des achats des terres en Irlande.

Cet événement a à peine produit sensation ; si on fait la comparaison avec ce qui eut lieu lors de la présentation du projet de loi de Home Rule, la semaine dernière.

À quatre heures la salle des Communes était remplie autant qu'elle pouvait l'être. M. Gladstone se leva de son siège à 5.35 heures p. m., et fut vivement applaudi lorsqu'il commença son discours. Il avait la voix faible et tremblante.

Ses ouvrages agraires ont originé et augmenté grâce à l'absence des laudateurs et à l'augmentation des loyers. Lorsqu'ils étaient loins de l'Irlande les frais d'administration des terres augmentaient et avec eux l'oppression et la misère. Le tableau était des plus sombres. On a en recours au crime. Il s'est perpétué et s'est légué à titre d'héritage de génération en génération.

Notes Commerciales

Dix millions de livres du sucre d'étranger est la recette estimée de l'Etat du Vermont.

On dit qu'il a probablement de trente à quarante mille piastres de monnaie fautive dans le Dominion. Il y a beaucoup de billets d'une et de deux piastres du Dominion, de \$5 et de \$10 des Etats-Unis.

Parmi les dernières inventions est celle de l'allumette incombustible qui peut être usée un grand nombre

de fois. Le bois ayant été plongé dans une certaine solution chimique qui rend possible qu'il serve plusieurs fois.

On affirme qu'aux Etats-Unis, il y a sur route 20,000 commis voyageurs coûtant chacun en moyenne \$1,500 de dépenses par an. Total \$120,000,000 de dépenses par an ; ajoutons à cela pour chaque \$1,000 de salaire en moyenne par 12 mois, et l'on arrive au joli chiffre de \$200,000,000 déboursés chaque année pour les voyageurs de commerce, aux Etats-Unis seulement.

Le Grain Elevator que le chemin de fer du Pacifique Canadien se propose d'élever à Toronto aura une capacité de 250,000 minots.

Nouvelles Generales.

Fêtes d'obligation

Le Saint-Père vient de décréter que les fêtes de l'Épiphanie, de l'Annonciation et de la Fête-Dieu, qui n'étaient pas d'obligation aux Etats-Unis, jusqu'ici le seront à l'avenir. Cette décision prouve que l'empire de la religion catholique s'affermira de plus en plus chez nos voisins.

Souscription.

Le Révé. M. Bouchier, curé de la paroisse de Louiseville, a fait parvenir à M. S. Grenier une somme de \$35.10 pour le fonds Riel, provenant d'une souscription de ses paroissiens.

La compagnie du Richelieu.

M. Sénécal, président de la compagnie du Richelieu s'est rendu jeudi à Sorel pour voir à la préparation des bateaux de la compagnie en vue de la prochaine ouverture de la navigation qui aura lieu le lundi de Pâques, le 26 courant. Il est rumouré que M. Sénécal achèterait au compte de la compagnie du Richelieu, le steamer Miramichi qui fait le service de Montréal aux différents ports du Golfe.

"L'Oregon"

Il est certain maintenant que la nature de l'accident qui a causé le naufrage de l'Oregon, est bien une collision. Dimanche dernier, la mer étant calme, un des plongeurs est descendu jusqu'à l'épave et l'a examiné tout à son aise pendant plus d'une demi-heure. Les parois du trou fait au flanc du navire, dit le plongeur, sont retournées en dedans, ce qui prouve surabondamment que le trou a été fait par un choc venant de l'extérieur. Ce trou a six pieds de profondeur sur trois pieds de largeur. Le navire s'est fendu en deux, et actuellement les deux parties, à la hauteur du pont, forment une ouverture de douze pieds de largeur. On espère encore pouvoir sauver une grande partie de la cargaison.

Obituaire

On annonce la mort du Dr Douglass, arrivée mercredi dernier aux environs de New-York où il demeurait avec son fils, depuis qu'il avait abandonné sa profession. M. le Dr Douglass a occupé une place importante parmi ses confrères. Longtemps il fut à la tête de l'hôpital de Marine, et conjointement avec les docteurs Morin et Frémont, il fonda l'asile des aliénés à Beauport. Le défunt qui était âgé de 86 ans sera inhumé cette après-midi au cimetière Mount Hermon, à Québec.

Choléra

Une dépêche de New-York nous annonce qu'il y a eu six cas de choléra à Brindisi, près de Rome ; il y a eu plusieurs décès dont trois causés certainement par le choléra asiatique. On craint que le fléau ne se propage en France.

DECES.

WURTELE.—Décédé à Lévis, le 16 avril courant, à l'âge de 53 ans, 2 mois et 22 jours, EDOUARD CAMPBELL WURTELE, entrepreneur de chemins de fer, quatrième fils de feu Jonathan Wurtele, seigneur de la Rivière David.

Ses funérailles auront lieu lundi prochain. Le convoi laissera la résidence du défunt à midi, pour se rendre à l'Eglise Anglicane et de là au dépôt du Grand Tronc. L'inhumation aura lieu à St David, mardi, dans le cimetière de la famille. Les amis sont priés d'y assister sans autre avis.

Chez M. Alfred E. Boisseau, vous trouverez des cachemires de couleur pour 10 cts. la verge, valant 25 cts. ; shirting, 4 cts. la verge.

A Travers Québec

Marché

Ce matin, le foin à cheval se vendait \$10.00 à \$10.50 les cent bottes ; le foin à vache, \$4.50 à \$5.00 ; la chaux, 18 à 22 c. ; les œufs, 15 c. ; le beurre, 20 c. ; le sucre, 8 c. ; le sirop, 80 c. ; les patates, 33 c.

Accident

Un jeune enfant âgé de cinq ans, fils de M. Elz. Bernard de St Roch, s'est fracturé l'épaulé en tombant d'un escalier dans la rue, M. Thériault qui se trouvait sur les lieux a ramassé l'enfant, et l'a mené chez lui. Il est sous les soins du Dr Brochu.

Profession religieuse

Il y a eu une très imposante cérémonie à la chapelle du Bon Pasteur joudi matin. Les demoiselles suivantes ont prononcé leurs vœux en présence de Son Eminence le cardinal Taschereau : Mlle Pagé, sœur Marie du Sacré-Cœur ; Mlle Hamel, sœur Marie de Lorette ; Mlle Vézina, sœur Ste Hermine ; Mlle Plourde, sœur St Amédée.

Rapport de l'assemblée générale tenue hier soir le 16 du courant. Près de 250 membres étaient présents, les rapports du secrétaire et du trésorier sont lus et adoptés. Il est proposé et adopté que cette société doit continuer à exister comme ci-devant et que comme c'est le but de l'assemblée, que l'on procède à l'élection des officiers. Les messieurs dont les noms suivent sont élus officiers pour l'année 1886.

Président général, Adj. Delisle, élu ; Président Actif, Ism. Langevin, rélu ; Vice-Président Actif G. Blouin, élu ; Secrétaire, J. Motard, rélu ; Assistant-Secrétaire, O. Pouliot, rélu ; Trésorier, A. Guillot, élu ; Assistant-Trésorier, F. Marquis, élu ;

Membres adjoints au Comité de Régie :

- MM. Ruothier chez E. Roy, Trudel " A. Fortin, Dussault " P. C. D'Anteuil, M. Cuntin " O. Bouchard, Armand " Fortin et Bélanger, Lépinay " Brunet et Laurent, C. Faguy " Z. Laquet, Bolduc " Blais et Emond, O. Labrie " Syndicat de Québec, Sylvain " Robitaille et Savard, Royer " A. E. Boisseau, Martin " F. X. Lepage, Garneau " Venner, Verret " Collin, Morency " Trépanier, Perron " Villeneuve et Frère, Legendre " O. Villeneuve, Cimon " Rousseau, Pruneau " Grand Union,

Il est proposé et adopté que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge. Il est proposé et adopté qu'une autre assemblée générale des commis soit convoquée pour jeudi prochain, le 22 du courant.

De plus il est proposé et adopté que le rapport de cette assemblée soit publié dans quatre journaux français de cette ville.

Par ordre, Jos. MOTARD, Secrétaire.

Cour du Recorder

Une vieille ivrognesse a été condamnée ce matin à 4 mois de prison pour vagabondage.

Institut Canadien

La saison des conférences publiques s'achève. Elles ont été nombreuses et bien suivies. L'Institut Canadien, qui a inauguré, il y a plus de trente ans, ce genre de soirées aujourd'hui si populaire, continue à ajouter aux titres déjà si nombreux qu'il s'est acquis à la reconnaissance publique.

Mercredi dernier, c'était le tour de M. Joseph Frémont, le jeune et actif président de l'Institut, pour cette année, qui, devant un auditoire choisi, venait nous entretenir de Pompéi. Rien de plus instructif que l'éloquence de ces ruines, témoignage éloquent d'une civilisation disparue. Rien de plus émouvant que le récit mouvementé de cette catastrophe sans égale dans l'histoire.

M. Frémont a visité, en observateur et en artiste, ces ruines pittoresques, et ses auditeurs, dont M. Legendre s'est fait l'interprète, ont hautement apprécié ce début du jeune et sympathique conférencier.

NOUVELLEMENT REÇU

M. J.-B. Laliberté, actuellement en Europe, vient d'expédier à son magasin un nouveau stock de chapeaux des meilleurs manufacturés français et anglais.

Le public est prié de se rappeler qu'à la maison Laliberté on confectonne des chapeaux pullovers sur commande. On y confectonne et y répare aussi des chapeaux de satin. La maison Laliberté est le seul établissement de Québec qui emploie un chapelier pratiquant. 16 avril 1886. 189—1 m 3/4ps

Jambon ! Jambon !

JAMBONS, ÉPAULES, HAUTS ET BAS DE COTES, JAMBONS DE CALIFORNIE (De première qualité).

FOIN, FOIN PRESSE

A VENDRE PAR J. B. Renaud & Cie., 72—Rue Saint-Paul—72 17 avril 1886. 2s—190

SUCCESSION DE FEU L'HONORABLE JUGE THOMAS MCCORD

Avis est par le présent, donné aux créanciers de cette succession et autres intéressés, que JEUDI, le VINGT-DEUXIÈME JOUR d'AVRIL, courant, à dix heures du matin, au No. 33, rue Ste-Genève, de cette ville, à la réquisition de Dame Marie-Marguerite-Caroline Des Rivières-McCord, légataire universelle bénéficiaire, il sera procédé, par le notaire soussigné, à l'inventaire des biens de la dite succession. Cy. TESSIER, Notaire. Québec, 17 avril 1886. 5f—191

BULLETIN FINANCIER

ACTIONS DE BANQUES, ETC. 17 avril, 4 h. p.m.

Table with columns: Valeur des actions, Dernier dividende, 6 mois, Vendeurs p. \$100, Acheteurs p. \$100. Includes entries for Banque de Montréal, Ontario, Du Peuple, etc.

Chaussures ! Chaussures !

NOUVEAU MAGASIN CHAUSSURES

Le public trouvera au NOUVEAU MAGASIN, No. 249, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, un assortiment complet et des mieux choisis, de CHAUSSURES, qui se vendent à un prix défiant toute concurrence. M. GUILLEMETTE, le propriétaire de ce nouvel établissement, a quarante années d'expérience dans la manufacture et a passé cinq ans au magasin de M. Dussylvat, où il a acquis dans ce genre de commerce toute l'expérience voulue. On trouvera aussi à ce magasin tout genre de chaussures dans les plus bas prix. M. Guillemette a en mains un grand lot de chaussures achetées en Job, qu'il sacrifiera. Souliers bottonnés pour dames, 55 c. Bottines en cuir solide pour dames, de \$5 c. à \$10. Gaiters pour hommes, \$1.00. Soulier Écolier pour dames, 85c. à \$1.00 valant \$1.25. Ce nouveau magasin est ouvert depuis Samedi, le 10 courant.

Le public et tous les amis sont respectueusement invités d'aller y faire une visite. Les meilleurs ouvriers pour ouvrage sur commande sont attachés à cet établissement. Toute commande sera exécutée sous le plus bref délai, et avec tout le soin possible.

JOSEPH GUILLEMETTE, No. 249,

RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH. 15 avril 1886. 1m—187

AVIS PUBLIC. VICTOR MARIER, 83, RUE D'AILLON.

Le soussigné informe le public qu'il achètera des réclamations sur comptes, et livres de crédits, etc. Prêteur de l'argent par somme de \$25.00, \$100.00 et au-dessus à courte échéance seulement ; aussi s'occupera de faire la collection promptement comme par le passé. Attention spéciale à la collection de créances de successions, et aussi collection pour les villes étrangères acceptées. Toutes correspondances et transactions confidentielles, réponses à toutes lettres. Adressez VICTOR MARIER, 2me étage, No. 83, rue d'Aiguillon, Faubourg St-Jean.

HEURES DE BUREAU :—8 h. à 9 h. a. m., 12 h. à 1 1/2 h. p. m. 6 h. à 7 h. p. m.

M. VICTOR MARIER est le seul songe-agent dans la ville de Québec pour la Loterie Nationale. 2 avril 1886. 2s—163

J. E. MORRISON PHARMACIEN-CHIMISTE 81, RUE BUADE, 31

Tout nouvellement reçu un nouvel approvisionnement de : Lait condensé Anglo-Suisse, Aliments Ridge, Melin, Nestlé, Nerville pour névralgie, Huile Castoria pour les enfants.

On peut communiquer avec la pharmacie par téléphone. Heures de bureau le Dimanche :—9 à 10 hrs. a. m., 11.30 à 1 h. p. m., et 5 à 6 hrs. p. m. 24 mars 1886. 145—6m

FEUILLETON DE L'ÉDITION HEBDOMADAIRE.

LE Docteur Herbeau

CHAPITRE X

Payez d'abord les frais et les intérêts, et prenez à votre aise quinze jours pour acquitter le reste.

—Je ne payerai rien, s'écria le docteur irrité; faites jeter mon fils en prison, et qu'il s'en tienne par l'homéopathie!

Ce n'était pas le compte de Grippard, qui aimait mieux appréhender les écus du père que la barbe du fils.

Ah! Monsieur, dit-il en portant son mouchoir à ses yeux, quelle horrible condition est la mienne! N'avez-vous sauvé mon aîné de la rougeole et mon dernier de la coqueluche que pour me réduire plus tard à l'affreuse nécessité de faire traîner dans les cachots de Saint-Léonard le fils de mon respectable bienfaiteur? Maudit soit le jour où feu mon père, Étienne Grippard, m'a transmis son étude! Je ne devais pas être huissier, Monsieur, j'avais rêvé de ma mère un cœur trop tendre, une âme trop sensible, j'étais né pour être avoué.

Monsieur, prenez pitié de ma peine. Songez, Monsieur, que vous allez ruiner à jamais l'avenir de M. Célestin, et qu'il vous sera impossible de l'établir dans la contrée. Vous le savez, mon bienfaiteur, la province a des idées bizarres. Il suffit qu'un jeune homme ait subi d'un seul coup six contraintes par corps pour que les familles ne le voient pas d'un bon œil et lui donnent difficilement leur fille.

Voudrez-vous, pour 900 misérables francs, fermer irrévocablement à M. Célestin le temple de l'hyménée?

Le docteur Herbeau n'avait pas attendu les réflexions de Grippard pour entrevoir les fâcheux résultats qu'aurait cette affaire en suivant son cours. Il ne s'agissait de rien moins, en effet, que de l'avenir de Célestin, déjà trop compromis, hélas! Il s'agissait de sauver l'honneur de son nom. Ayant donc de nouveau ouvert son secrétaire, où se trouvaient heureusement quelques fonds disponibles, Aristide vida quatre gros sacs d'écus, fruits de ses honnêtes labeurs, qu'il s'occupa d'aligner en piles de 100 francs sur la table. Sur ces entre faites, Célestin entra enveloppé dans une robe de chambre de son père; il avait sur sa tête un bonnet à Louis XI, de velour noir crasseux, à fleurs de soie fanées, aux pieds, des pantoufles de velours violet à la poulaine. Au fond de sa barbe brillait, comme un ver luisant dans un buisson, le fourneau d'un petit brûle-gueule embrasé, d'où s'échappaient des flots de fumée.

—Vous arrivez à propos, Monsieur, dit le docteur Herbeau d'un ton sévère.

Célestin reconnut maître Grippard; en voyant les armoires du fisc et les écus que comptait son père, il se douta sur-le-champ de quelle affaire il retournait.

—Qu'est-ce que cela signifie? s'écria-t-il aussitôt; mon tendre père aurait-il la prétention de payer les dettes de son fils? Je ne le souffrirai pas. Que maître Grippard saute par la fenêtre, s'il ne préfère sortir par où il est entré!

—Silence, mon fils! répliqua le docteur Herbeau avec une indignation contenue. Le nom que vous portez ne vous appartient pas: c'est le nom, c'est l'honneur de votre père que vous avez laissé protester. Ignorez-vous, Monsieur, ce que c'est qu'un nom? C'est le drapeau de la famille. Quant à vous, Monsieur, ajouta-t-il s'adressant à Grippard qui tremblait de tous ses membres sous le regard de Célestin, vous et vos confrères, vous remplissez un ministère odieux. Il est triste à penser que vous avez la loi pour complice. Vous et les vôtres, vous avez fait du glaive de la justice, que vous me montriez tout à l'heure, un couteau d'égorgeurs, et de la balance une bourse de suppôts avides où s'engloutissent les deniers de vos victimes. Prenez cet argent que j'ai gagné à la sueur de mon front, et ne souillez pas plus longtemps de votre présence cette maison, vierge jusqu'à ce jour de semblables outrages.

A ces mots, Grippard empocha, sans se le faire répéter, les écus du docteur Herbeau, et se glissa, comme un reptile, vers la porte. Célestin l'attendait au passage. —Grippard, mon ami, dit-il en lui frappant sur l'épaule, le jour de la vengeance approche. Il approche, le saint jour où dégorgeront les sangues et les vampires qui ont sucé le sang du peuple. Regardez bien cette place, Grippard! c'est la place des *Récollets*. Plus d'une tête est destinée à tomber sur cette place: la première qui tombera, vous ne la relèverez pas.

—Là-dessus, l'honnête huissier prit ses jambes à son cou, et s'enfuit comme s'il avait eu tous les démons de l'enfer à ses trousses.

Nous devons renoncer à raconter en détail le trouble et le désordre que Célestin continua de jeter sous le toit de ses parents. Ce fut, chaque jour, dans ses habitudes, quelque découverte affligeante, chaque jour quelque nouvel épisode aussi déplorable que celui qui signala le lendemain de son arrivée.

(A suivre).

Le "Monde Illustré"

Le 24 avril, le "MONDE ILLUSTRÉ" paraîtra à douze pages au lieu de huit. Cette augmentation commencera en même temps que le nouveau feuilleton qui sera certainement le plus intéressant et le plus étonnant qui aura jamais été publié au Canada.

Deux cents dollars en primes sont donnés mensuellement et chaque copie du *Monde Illustré* peut gagner de un à cinquante dollars par mois.

En vente dans tous les dépôts de journaux et par les porteurs. Prix de l'abonnement un an, \$3.00; six mois, \$1.50; quatre mois, \$1.00—payable d'avance.

Un numéro spécimen envoyé sur demande.

Adresse: BEITHIAUME & SABOURIN, 39, rue St-Gabriel, Montréal. 8 avril 1886. 173

Vente d'immeubles

A St-Antoine de Tilly, le 19 du courant, à DIX heures du matin, à la porte de l'église, trois immeubles avec bâtisses, maisons, granges appartenant à la succession de feu Dame Geo. Fréchette.

La dite vente a lieu par licitation volontaire en vertu d'un ordre de Son Honneur le juge Caron.

Les conditions de la vente seront annoncées au temps où elle aura lieu.

JOS. BOUCHER, ED. BOUCHER, GEO. FRÉCHETTE, Exéc. testament. 188

LOTÉRIE NATIONALE

DE M. LE CURE A. LABELLE.

VALEUR DES LOTS. PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00 GROS LOT \$10,000.

DEUXIÈME SÉRIE, \$10,000 00 GROS LOT \$2,500.

Grand tirage final des Lots DE CETTE LOTÉRIE, LE 11 AOUT PROCHAIN

LES GROS LOTS SERONT TIRÉS.

HATEZ-VOUS D'ACHETER VOS BILLETTS.

Coût du Billet.

Première Série, \$1.00. Deuxième Série, 25 cents.

Pour obtenir des billets, s'adresser, soit en personne, soit par lettres enregistrées au soussigné, agent pour le district de Québec, et à M. VICTOR MARIER, sous-agent, 83, rue d'Aiguillon. Envoyez 5 cents pour port et enregistrément de l'envoi des billets.

LOMER HAMEL, 58, Côte de la Montagne. Québec, 13 mars 1886.

JAMES PERRY,

Ebéniste et Marchand Tapissier

215, RUE ST-PAUL,

(Occupé autrefois par la Compagnie Manufacturière de Meubles Drum.)

Actuellement à vendre, un assortiment bon marché de

Meubles pour Chambres à Concher et Salons. Tables pour salles à Dîner et Salons, Chaises en Roseau perforés, Berceuses, en Canne des Indes et en Roseau, perforés, Buffets, Matelas en Fil de Métal

Ameublements faits sur ordre.

Amenagements de Salons refaits à la mode

Les personnes qui voudraient donner des ordres pour ameublements et réparations devraient les donner avant que la saison des affaires ne commence, afin de donner le temps de finir convenablement le *carriage*.

On s'occupe des DEMENAGEMENTS de printemps.

18 mars 1886. 68-139

A LOUER

5 CHAMBRES ET LA CUISINE, AU No. 137, Rue Ste-Anne.

Dr. E. PELLETIER, 319, Rue St-Jean.

17 mars 1886. 18-136

Photographies à Levis.

GRANDE REDUCTION POUR LE

Temps du Carnaval.

Portraits dit cabinet \$2 LA DOUZAINE.

Portraits dit cartes de visite \$1.50 LA DOUZAINE.

Finis avec le plus grand soin.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

A. R. ROY, Côte du Passage.

18 février, 1886. 100

PENNEE & PEER,

MARCHANDS A COMMISSION

DE FLEUR, GRAINS ET PROVISIONS,

Québec et Toronto.

BUREAU A QUÉBEC, BUREAU A TORONTO, 113, rue St-Pierre, 43, Wellington East.

30 janvier 1886. 6m-78

AVIS

J. GILBERT, CORDONNIER.

296 Rue St. Jean, 298.

J'ai l'honneur d'informer mes nombreuses pratiques et le public en général, qu'à partir du 1er AVRIL mon magasin fermera à 9 HEURES, le samedi et la veille des fêtes exceptées.

Je profite de cette occasion pour vous inviter à venir visiter mon établissement vous y trouverez un assortiment complet de toutes espèces de chaussettes de printemps, d'été et de souliers pour soirées, à des prix très-modérés.

Tout ordre sera exécuté sous le plus court délai possible.

J. GILBERT. —164

2 avril 1886.

CHEMIN DE FER QUEBEC-CENTRAL

Arrangements d'automne et d'hiver.

A COMMENCER

LUNDI, LE 5 AVRIL 1886

Les Trains circuleront comme suit :

	Milles.	Min.	Sec.	Prat.
Départ de Sherbrooke pour Junction Beauport, Lévis et Québec.....	8.15			7.15
Arrivée à J et Lévis.....	1.20			4.30 pm
Arrivée à Lévis.....	3.45			
à la Traversée.....	4.00			
Départ de Québec pour J et Beauport, Sherbrooke et différents endroits de la Nouvelle Angleterre Traversée.....	12.00			
Départ de Lévis.....	1.00			
Arrivée à J et Beauport.....	3.40			
Départ J et Beauport.....	3.45			7.00 am
Arrivée à Sherbrooke.....	8.30			3.00 pm
Départ de Lévis pour Saint-François.....		P. M.		2.15
Arrivée à Saint-François.....				7.15
Départ de Saint-François pour Lévis.....		A. M.		6.00
Arrivée à Lévis.....				10.50

Ancienne maison Montcalm

Cafe Montcalm Hotel

36, RUE ST-LOUIS QUÉBEC,

Lunch à toute heure.

Z. ROGER & CIE.

6 mars 1886. 1a-122

Messieurs,—Depuis près de quarante ans je souffrais horriblement des bronches. Après avoir essayé différents remèdes, sans aucun soulagement, je me suis décidé à faire usage de L'EAU ST-LEON, j'en ai fait usage depuis sept mois et je suis maintenant complètement guéri. A ceux qui désireront avoir quelques informations, je crois qu'il sera de mon devoir de faire part de mon expérience, s'ils s'adressent à moi, à mon bureau, No. 139, rue St-Pierre ou, No. 39, rue St-Patrice.

HONORÉ CASAU, H. C. S

La célèbre Eau Minérale de St-Léon est en vente chez tous les principaux Pharmaciens et Epiciers de la ville pour la modique somme de 25 cts le gallon.

GINGRAS, LANGLOIS & Cie,

Souls Agents pour toute la Puissance, Vis-à-vis l'Archevêché.

20 janvier 1886. 1a-41

Livres! Livres!!

Chez FILTEAU ET FRÈRE, rue Buade.

Mémoires par DeGaspé..... \$ 1.00

Histoire et vie de M. de Maisonneuve, 300 pages gd in-8 enrichi de belles gravures..... 1.00

La Revue Canadienne, complète, par livraison, 21 vols..... 50.00

Garneau—Histoire du Canada, 4 vols..... 6.00

Ferland—Histoire du Canada, 2 vols..... 2.50

Les Soirées Canadiennes, 5 vols, première série..... 20.00

Le Répertoire National, 4 vols..... 16.00

Le Chien d'Or, roman historique, traduit de l'anglais par Lemay, 2 vols..... 75c

26 janvier 1886. 44

Chapeaux! Chapeaux!

C'EST LE TEMPS PLUS QUE JAMAIS D'ABANDONNER LES CASQUES.

Voici le printemps qui arrive.

Achetez vos chapeaux chez

J. F. O'BRIEN, No. 95, RUE ST-JEAN.

Vous y trouverez le véritable chapeau élégant, bon marché, au prix du gros

24 mars 1886. 3m-144

SAMEDI PROCHAIN

NOUS AURONS TRANSPORTÉ LA

Balance de notre Stock Endommagé

PAR LE FEU, L'EAU ET LA FUMÉE,

AUX Nos. 112 et 114, RUE ST-JOSEPH,

Autrefois occupé par MM. FOITIN & BÉLANGER.

A ceux qui n'ont pas eu l'avantage de se procurer des marchandises à GRAND MARCHÉ de nous faire visite le plus tôt possible, notre Stock devant être

Vendu sans réserve d'ici au 15 Avril prochain.

BRUNET, LAURENT & CIE.,

SAINT-ROCH

10 avril 1886. 178

PORTRAITS!

Grandeur "Cabinet."

2.00 LA DOZ.

—CHEZ—

VALLEE,

39, Rue St-Jean,

AVEC PRIMES,

Valant depuis 25 cts à \$5,

DONNÉES GRATIS

Pour chaque douzaine de portraits.

20 mars 1886. 1m-142

La Banque Nationale

Le PREMIER MAI prochain, et après, la banque paiera à ses actionnaires un dividende de deux par cent, sur le capital payé, pour le semestre finissant le 30 avril prochain.

Le livre des transports d'actions sera clos, depuis le 16 jusqu'au 30 avril inclusivement.

L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la banque, Basse-Ville, SAMEDI, le 15 MAI prochain, à trois heures P. M.

Par ordre du Bureau, P. LAFRANCE, Caissier.

19 mars 1886. 2m-140

RIEL

Poésies religieuses et politiques par RIEL

50 PAGES in-12, 1886, 10 CENTINS

Portrait en photographie de RIEL

15 CENTINS

FILTEAU & FRÈRE, 27, Rue Buade.

10 avril 1886. 179

BLANCHET AMYOT & PELLETIER

AVOCATS

NO. 61, RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE, QUÉBEC.

HON. J. BLANCHET, L.L.B., C.R.

G. AMYOT.

L. P. PELLETIER, L.L.

Québec, 9 janvier 1886.

JAS. F. BELLEAU

AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCES,

Edifice de la Banque Union,

NO. 56, RUE ST-PIERRE QUÉBEC.

Assurance contre le Feu LANCASHIRE D'ANGLETERRE, capital: £3,000,000 stg.

GUARDIAN D'ANGLETERRE, capital £2,000,000 stg.

Assurance sur la Vie et contre les accidents CITIZEN du Canada, capital: \$1,188,000.

Directeurs: Hy. Lyman, Ecr., président; Andrew Allan, Ecr., Vice-Président; Robert Anderson, Vice-Président "Merchants Bank"; Arthur Prevost, Ecr., Directeur "Banque du Peuple"; J. B. Rolland, C. D. Proctor, Hugh M. Allan, Ecr.

Québec, 9 janvier 1886.

TERRE A VENDRE.

Le soussigné, pour cause de santé, offre en vente à St-Henri de Lévis, une terre de trois arpents sur trente, avec maison à deux étages en pierre de rang et en brique, grange de 100 pieds, hangar, etc., le tout en bon ordre. L'eau dans toutes les bâtisses. Plantations d'érables et vergers à proximité de l'Eglise et du Québec Central. Prix modérés. Conditions faciles.

S'adresser au propriétaire, THÉO. BEAUDOIN, St-Henri de Lévis, ou à L.-E. THOMPSON, à La Justice, Québec.

Québec, 9 janvier 1886. 3m 3fs-119

MOULIN PARE,

Sciage et Rabottage, Boîtes d'emballage, Eclisses à Allumettes, Boîtes en carton de toutes qualités.

Coin des Rues L'ALLEMAND ET CARON, St-Roch, Québec.

Québec, 9 janvier 1886.

FABRIQUE DE VINAIGRE EUREKA

E. & A. ROBITAILLE,

MANUFACTURIERS DE VINAIGRE, ALCOOL METHYLIQUE ET CONSERVES MARINADES.

QUEBEC.

Québec, 9 janvier 1886.

V. BELANGER, Agent,

"SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie et Accident. Bureau Principal: 164, rue S. Jacques, Montréal. Succursale à Québec, coin des Rues St-Pierre et St-Antoine, est la seule Compagnie qui émet des polices n'imposant aucune condition et n'a dans ses livres aucune réclamation qui ait été contestée.

Québec, 9 janvier 1886.

Pianos Harmoniums et Musique.

ARTHUR LAVIGNE, EDITEUR DE MUSIQUE,

Importateur de PIANOS ET HARMONIUMS

Des célèbres manufactures de Pianos KRANICH & BACH, E. McCAMMON, WIRELOCK & Cie, R. S. WILLIAMS, MARSHAL & SMITH, Etc. Etc. Harmoniums MASON & HAMLIN, BURBETT & Cie, W. BELL & Cie, D. W. KARS & Cie, PELOUBET, Etc., Etc.

Pianos neufs, boîte en bois de rose, 72 octaves, montés sur agrafes, pieds et pédales sculptés, pour \$220 et au-dessus. Harmoniums neufs, en noyer noir, cinq octaves, pédale d'expression, depuis \$65 et au-dessus.

Aussi Pianos et Harmoniums d'occasion, à vendre ou à louer.

Les dernières nouveautés musicales reçues chaque semaine des éditeurs Européens.

Aussi: Folios pour musique.—Poli français pour nettoyer les Pianos.—Tapis en caoutchouc et en drap pour Pianos et Harmoniums.—Photographies de célébrités musicales et autres.—Accord et réparation de Pianos, Harmoniums et Orgues d'Eglise, au

No 55 RUE DE LA FABRIQUE. Québec, 9 janvier 1886.

TANNAGE A LA FAÇON.

TANNERIE DUGAL, QUÉBEC.

Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du soussigné.

TANN